

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 13 octobre 2016 à 20 heures

M le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjoints Julien SCHICKLIN, Sylvie GOEPFERT et Serge ESTERMANN,
MM Margone BIRSINGER, Véronique DE NEEF, Serge GAISSER, Sophie GOEPFERT, Michel MEYER,
Renée OTT, Nicolas RICHERDT, Fabien ROSENBLATT, Marlyse SCHAFER et Henri WENCK.

Absents excusés : M Fabien WEIDER.

Absents non excusés :

Procurations : M WEIDER à M le Maire.

Ordre du jour :

1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 22 septembre 2016
2. Rapports des délégués et modification de la délégation au Syndicat d'eau
3. Urbanisme :
 - 3.1 Approbation du plan local d'urbanisme
 - 3.2 Examen des dossiers déposés
4. Affaires générales
 - 4.1 Approbation du rapport annuel sur la gestion de l'eau de l'année 2015
 - 4.2 Prix de l'eau
 - 4.3 Bilan à mi-période de l'aménagement de la forêt communale
 - 4.4 Personnel communal :
 - Décision à propos du contrat de travail de l'agent d'entretien
 - Avenant au contrat de travail de l'ATSEM
 - Décision concernant le versement éventuel d'une prime de fin d'année
5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers.

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2016

Ce compte-rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Rapports des délégués et modification de la délégation au Syndicat d'eau

Du fait de l'absence de M Fabien WEIDER qui avait souhaité une modification de sa délégation, la deuxième partie de ce point 2 sera traitée au cours de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

M l'Adjoint SCHICKLIN a assisté le 3 octobre dernier à la séance de la communauté de communes. Il s'agit de l'une des dernières de la structure avant la fusion. M l'Adjoint précise que les contrats en cours de la CCPS seront repris par la nouvelle entité.

M le Maire a assisté le même soir à une réunion avec les pompiers de Saint-Louis concernant la présentation du nouveau SDACR. Le but de cette nouvelle organisation étant de faire en sorte qu'à chaque endroit du département, les pompiers puissent être présents sur un sinistre en moins de 20 minutes.

3. Urbanisme :

3.1 Approbation du plan local d'urbanisme

La parole est à M le Maire.

Tous les élus ont été destinataires du projet à leur domicile sous forme d'un CD.

Suite aux observations des personnes publiques associées et du commissaire-enquêteur, plusieurs corrections ont été apportées au document.

M le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le projet de plan local d'urbanisme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 123-10 et suivants, L. 300-2 et R. 123-19 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 mars 2011 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation mises en oeuvre à l'occasion de cette élaboration,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 03 mars 2016 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme,

Vu l'arrêté du maire n°05/2016 en date du 27 juin 2016 soumettant le projet de plan local d'urbanisme à enquête publique,

Vu les avis des personnes publiques associées,

Vu le dossier d'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

A l'unanimité, approuve le plan local d'urbanisme de Michelbach-le-Bas, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Charge M. le Maire de mettre en oeuvre la présente délibération qui sera :

- transmise au préfet du Haut-Rhin
- affichée pendant 1 mois en mairie,
- mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans les journaux suivants « L'Alsace » et les « Dernières Nouvelles d'Alsace ».

M le Maire souligne que ce vote permettra de lancer le projet de pôle intercommunal, les premières opérations consistant à mettre en place le cadre juridique et à acquérir le foncier nécessaire.

3.2 Examen des dossiers déposés

M l'Adjoint informe les élus qu'une demande de permis de construire une maison d'habitation dans l'AFUA rue des Vignes a été déposée à la mairie, mais qu'il faudra attendre la fin des travaux de viabilisation avant de pouvoir accorder l'autorisation de construction.

4. Affaires générales

4.1 Approbation du rapport annuel sur la gestion de l'eau de l'année 2015

Ce rapport, dont chaque élu a été destinataire à son domicile avec la convocation pour la présente séance afin de pouvoir en prendre connaissance, est approuvé à l'unanimité.

4.2 Prix de l'eau

La parole est à Monsieur Nicolas RICHERDT.

M Nicolas RICHERDT rappelle la décision du Conseil Municipal du 27 juin 2014 concernant la fixation du prix de l'eau et le principe de revoir la répartition de la diminution de l'eau tous les 6 mois, soit en avril et en octobre.

M RICHERDT précise que dans sa réunion du 25 juin 2014, le Syndicat d'eau avait pris la décision de baisser le prix de l'eau de 0.70 € / m³ et que la commune de Michelbach-le-Bas avait décidé le 27 juin 2014 :

- de créer une redevance d'assainissement de 0.35 € / m³
- de répercuter sur les consommateurs une baisse de 0.35 € / m³.

Après avoir entendu les explications de M RICHERDT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, en vue de la couverture d'une partie des travaux de voirie suite au remplacement des conduites d'eau :

- **DE MAINTENIR** la redevance d'assainissement de 0.35 € / m3,
- **DE MAINTENIR** la réduction sur les consommateurs de 0.35 € / m3,
- **DE CHARGER** M le Maire de communiquer cette décision au Syndicat d'eau.

4.3 Bilan à mi-période de l'aménagement de la forêt communale

Monsieur l'Adjoint SCHICKLIN a assisté à plusieurs opérations menées par l'Office National des Forêts et se dit satisfait de ses prestations concernant l'aménagement de la forêt communale. Le travail nécessaire à la bonne croissance des peuplements est réalisé correctement.

4.4 Personnel communal :

Décision à propos du contrat de travail de l'agent d'entretien

Le contrat de travail de Mme GUERIN sera prolongé jusqu'à fin mars 2017. A la fin de cette période, l'entretien de l'école maternelle, de la mairie et de la salle « Père Muller » sera confié à une entreprise de nettoyage extérieure.

Cette décision est approuvée par 13 voix et une abstention.

(Mme OTT quitte la salle durant les discussions et le vote de ce point.)

Avenant au contrat de travail de l'ATSEM

La parole est à Mme BIRSINGER, déléguée aux affaires scolaires.

Elle explique à l'assemblée que le ramassage des élèves de l'école maternelle pour le repas de midi au périscolaire doit se faire en deux temps, étant donné le nombre important d'enfants.

Or, entre les deux rotations du mini-bus, les enfants doivent être placés sous la surveillance d'un adulte à l'école maternelle.

Elle s'est donc adressée à l'ATSEM, Mme FREY, pour lui proposer de se charger de cette surveillance, entre 10 et 15 minutes à compter de la sortie des cours à 11 h 30, sa présence à l'école se prolongeant jusqu'à 11 heures 45 selon le contrat en cours.

Mme FREY est prête à accepter cette mission.

Mme Birsinger propose de mentionner ce changement au contrat de travail de Mme FREY par l'adjonction d'un avenant ainsi rédigé :

« Durant ses 15 minutes de présence après les cours du matin, entre 11 h 30 et 11 h 45, Mme Sonia FREY est chargée d'assurer la garde des enfants scolarisés à l'école maternelle, dans les locaux de l'école, jusqu'à la prise en charge des enfants par le personnel du périscolaire, et ceci à chaque fois que cela s'avèrera nécessaire. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme Birsinger.

Décision concernant le versement éventuel d'une prime de fin d'année

M le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une prime de fin d'année au personnel communal. Il précise que depuis l'exercice 1980, les agents communaux de MICHELBACH LE BAS bénéficient d'un complément de rémunération à la fin de l'année.

Sur proposition de M le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la décision de :

- **ACCORDER** une prime de fin d'année au personnel communal,
- **FIXER** l'enveloppe à répartir à la somme de 7000,- euros,
- **AUTORISER** M le Maire à procéder à la répartition de l'enveloppe à l'ensemble du personnel rémunéré par la commune au courant de l'année 2016,
- **CHARGER** M le Maire de mandater les fonds, ceux-ci étant disponibles au budget de l'exercice en cours.

(Mme Lhuilier quitte la salle de séance au moment du débat et du vote de ce point.)

5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

M l'Adjoint SCHICKLIN a signé l'avenant N° 5 au lot N° 01 démolition/gros oeuvre de l'entreprise BAT-TEIX, d'un montant de 144.28 € HT.

Le marché est ainsi porté à la somme totale de 80 348.17 € HT.

L'avenant concerne des travaux supplémentaires dans la zone sanitaires et des moins values pour travaux non réalisés.

Il a également signé l'avenant N° 2 au lot N° 05 doublage/cloisons de l'entreprise SOMEGYPS, d'un montant de - 2 769.06 € HT.

Le marché est ainsi porté à la somme totale de 22 610.94 € HT.

L'avenant concerne des travaux supplémentaires d'habillage de murs et plafonds en dalles et diverses moins values.

6. Divers.

Calendriers des manifestations :

Mme l'Adjoint GOEPFERT signale à l'assistance que l'AVAM ne réalisera plus le calendrier des manifestations locales. Elle propose que la commune se charge de sa réalisation pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de l'imprimer sur une feuille de format A3.

Les tirages seront ensuite remis par les élus dans les foyers sur une période de huit jours en janvier prochain.

Carnaval :

Mme BIRSINGER informe l'assemblée qu'elle prévoit d'organiser, en collaboration avec les élus et les associations locales, un carnaval des enfants et un feu de carnaval. La date a été fixée au 04 mars 2017.

Location des salles :

M l'Adjoint SCHICKLIN précise qu'il vient de louer la salle de la MJC à un jeune du village pour une soirée. Il lui a donné toutes les consignes quant au respect du voisinage et au nettoyage.

Il souligne toutefois que les salles ne seront pas louées pour nouvel an.

Conduite d'eau potable :

M l'Adjoint SCHICKLIN évoque les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable dans le secteur de l'ancien pont SNCF. Le chantier est prévu début novembre. Une information sera faite dans le village en ce qui concerne l'interruption de la distribution d'eau sur une durée de plusieurs heures, ainsi que pour les riverains impactés par les restrictions de circulation.

Il informe enfin que des travaux de ravalement sont prévus dans le couloir de l'école élémentaire.

Remplacement de la secrétaire de mairie :

M le Maire informe les élus qu'il a reçu une trentaine de candidatures pour le poste de secrétaire de mairie. Parmi ces candidatures, la commission a eu un entretien avec quatre personnes et le poste a été proposé à un jeune homme qui a la formation requise et a déjà effectué plusieurs remplacements dans des postes similaires au sein de diverses mairies.

Il sera engagé à compter du 1^{er} janvier 2017 afin de travailler durant 6 mois en commun avec la future retraitée.

Les modalités de recrutement seront définies au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal, après consultation du centre de gestion.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 12.